

INSCRIPTIONS LYCEE FELIX EBOUE TARDIVE 2025-2026
Salle de permanence de 8h00 à 16h00

DATE	Matin 8h00-12h30	Après-midi 12h30-16h00
Lundi 25 Août		Classes de secondes générales et technologiques
Mardi 26 Août	Classe de 1ère générales et technologiques	Classes de Terminales générales et technologiques
Mercredi 27 Aout	Classes Post-Bac 1ère/ 2ème et 3ème année	

Pièces à fournir : Tout dossier incomplet ne sera pas validé

Pour tous les niveaux 2nd-1ère-Term- BTS- CPGE- DCG	1	Justificatif de domicile récent- si changement de domicile
	2	Photos d'identité de l'élève portant au verso le nom, prénom et classe de l'élève
	1	Attestation d'assurance de responsabilité civile (pour l'année 2025-2026)
	1	RIB avec le nom de l'élève (pour la gestion)
	1	EXEAT (attestation de radiation) et la notification d'affectation
	1	Copie du carnet de vaccination à jour
	1	Pièce justificative si situation particulière (placement-jugement de séparation-famille relais)
Pour les classes à examens 1ère-Term-2ème année Post-Bac	1	Copie de l'attestation de recensement ou participation à la JDC (citoyen français de plus de 16 ans)
	1	Photocopie d'une pièce d'identité officielle (carte d'identité ou du passeport)
Pour les nouveaux élèves (tous les niveaux)	1	EXEAT (attestation de radiation) et la notification d'affectation
	1	Copie du carnet de vaccination à jour



D'autres documents seront à compléter et à signer au moment de l'inscription : fiches d'inscription ou siècle, d'urgence et sanitaire

Pour les élèves de 2nde-1ère et Terminale	Présence de l'élève et d'un parent impérative (sauf les étudiant(e)s POST-BAC majeur (e)s)
Pour les étudiants en BTS et CPGE	L'assurance est OBLIGATOIRE pour les STAGES: attestation de « déclaration en vue de l'immatriculation d'un étudiant » à récupérer auprès de la mutuelle de votre choix
	Il est nécessaire d'être en règle au niveau de la cotisation à la sécurité sociale
Pour les classes de CPGE	Pour les classes CPGE : l'inscription à l'Université de Guyane sera obligatoire
Pour tous les élèves	Manuels et documents empruntés au CDI devront être impérativement remis au plus tard le jour de l'inscription
	Les élèves qui ne sont pas à jour auprès de la gestion (livre perdu ou détérioré, demi-pension) NE POURRONT PAS ETRE REINSCRITS